

PROCES-VERBAL Comité Syndical du 16/02/2023

ADMINISTRATION DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt trois, le 16 février à 9h30

Les membres du Comité Syndical du SMIDDEST, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, **le jeudi 16 février 2023 à 9h30**, en visio-conférence.

Date de convocation :

Etaient présents : Mme Pascale GOT, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Jean PROU, Mr Jacky BOTTON, Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mr Rémi JUSTINIEN, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD.

Excusés : Mr Stéphane LE BOT, Mr Louis CAVALEIRO, Mme Marie-Pierre QUENTIN

Etaient également présents : Mme Elodie LIBAUD du département de la Charente-Maritime, Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST.

Membres en exercice : 17

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 13

Le quorum étant atteint, Madame Pascale GOT déclare la séance ouverte à 9h30.

La séance se déroule en visio-conférence uniquement.

Mme Célia MONSEIGNE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1. Approbation du PV du 13/12/2022

Vote : le Procès-verbal du comité syndical du 13/12/2022 est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Directeur présente les orientations Budgétaires des 3 budgets, le contexte et le contenu des délibérations.

2. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Annexe Eau 2023

Madame la Présidente propose de retenir les actions (et dépenses afférentes) des scénarios « incontournable » et de « Priorité 1 ».

Les débats ont porté sur le coût des charges de locaux et Madame la Présidente sollicite les élus pour une veille sur d'éventuels locaux disponibles pour accueillir l'équipe du SMIDDEST.

Un autre débat a été engagé sur l'articulation entre les démarches règlementaires liées aux déclarations des systèmes d'endiguement par les collectivités et le planning du PAPI et de son avenant 2, porté par le SMIDDEST.

Madame la Présidente propose que le SMIDDEST organise une réunion entre les élus des collectivités porteuses d'actions du PAPI, et les services de l'Etat afin d'évoquer les difficultés inhérentes aux 2 démarches et de clarifier certains points des obligations règlementaires. Les collectivités doivent faire remonter au SMIDDEST des questions préalables à évoquer lors de cette réunion.

Vote : les orientations budgétaires proposées pour le Budget Annexe Eau et détaillées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sont approuvées à l'unanimité.

3. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Annexe Cordouan 2023

Madame la Présidente propose de retenir les actions (et dépenses afférentes) du scénario « réaliste ».

Les débats ont porté sur le projet d'étude du système de filtration des eaux de pluies collectées sur le phare de Cordouan pour un usage domestique. Mme de Roffignac propose de soumettre les besoins à Eau 17 pour un appui sur cette démarche. Mme la Présidente rappelle que le laboratoire départemental de la Gironde se tient prêt à effectuer les analyses qui s'avèreraient nécessaires.

Un autre débat a porté sur l'alimentation électrique de la base vie du phare. Mme la Présidente rappelle le rôle important du SMIDDEST auprès de la DIRM pour proposer des solutions de secours à l'alimentation électrique du signal lumineux. Elle rappelle également les difficultés (coût, intégration à un monument historique) de mise en place de solutions alternatives à une production d'énergie par groupes électrogènes. Mr PROU informe l'assemblée de réflexions portées par le Département de la Charente-Maritime sur des alternatives d'alimentation électrique de sites isolés tel que Fort Boyard (procédé osmotique/ hydrogène vert) et propose aux élus de faire un retour d'expériences des démarches engagées lorsque les conclusions en seront connues.

Vote : les orientations budgétaires proposées pour le Budget Annexe Cordouan et détaillées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sont approuvées à l'unanimité. Le scénario retenu requiert une demande de subvention complémentaire pour la gestion du phare de Cordouan à déposer auprès des deux départements pour un montant de 55 k€ et de la Région à hauteur de 32 k€.

4. Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal 2023

Madame la Présidente propose de retenir les actions (et dépenses afférentes) du scénario « réaliste ».

L'analyse des alternatives proposées au débat pour les 3 budgets montre que le montant global du virement du Budget Principal vers les Budgets Annexes n'est quasiment pas impacté : ce sont les recettes complémentaires demandées (pour le Budget Annexe Cordouan) qui permettent de déployer les feuilles de route sans modifier l'équilibre des 3 budgets du SMIDDEST.

Le débat a porté sur une demande de précision des élus sur la démarche de révision des statuts du SMIDDEST. Une prestation d'appui à cette révision par une analyse juridique des compétences du SMIDDEST et des intercommunalités est inscrite au Budget Principal 2023 ; le besoin a déjà fait l'objet d'une proposition de prestation par une juriste en droit de l'environnement. La rédaction de fiches synthétiques pour chaque intercommunalité, présentant les missions et les actions menées par le SMIDDEST sur chaque territoire, est en cours.

Vote : les orientations budgétaires proposées pour le Budget Principal du SMIDDEST et détaillées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 sont approuvées à l'unanimité .

5. Cession d'un véhicule du SMIDDEST

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

6. Prolongation de 4 mois du poste non permanent, pour mener la mission définie par l'accord de partenariat avec le CGEDD sur les zones humides

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

GESTION DU PHARE DE CORDOUAN

7. Autorisation de recrutements d'agents saisonniers pour la saison estivale 2023

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Signature de conventions de partenariat avec les sites relais du phare de Cordouan

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Signature de conventions de commercialisation de produits dérivés Cordouan

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Autorisation de déposer un dossier à la première vague du Fonds d'intervention Maritime de l'année 2023 pour le phare de Cordouan

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

11. Participation du SMIDDEST à l'Appel à Projet Interreg Atalnatique LIGHT HAUS – Progress, news and next steps

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Demandes de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Gironde et du Département de la Charente-Maritime pour assurer la gestion, l'animation et la valorisation du phare de Cordouan pour l'année 2023

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

13. Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour assurer la gestion, l'animation et la valorisation du phare de Cordouan pour l'année 2022

Vote : la délibération est approuvée à l'unanimité.

Prochaine échéance : 30 Mars 23 : Comité Syndical du SMIDDEST en présentiel à 14h30

La séance est levée à 11h.

La Présidente du SMIDDEST,
Pascale GOT

Le secrétaire de séance
Célia MONSEIGNE

